Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Rabiaa I 1444
21 Octobre 2022

N° 125

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1820**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1821**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1825**
Homologation de résolutions **1825**
Convocation..... **1825**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1825**
Avis aux créanciers..... **1831**
Convocations
Sociétés anonymes **1832**
Autres sociétés **1834**
Divers
Avis au public..... **1834**
Rectificatifs **1835**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

CLINIQUE LA CONCORDE

S.A. au capital de 14 510 000.000

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F : 1235624M/A/M/000

Du procès-verbal des délibérations de la séance plénière extraordinaire du 01 octobre 2022, qui est enregistré à la recette des finances, numéro d'enregistrement : 22702120, la séance a pris les décisions suivantes :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration

2- Approbation du rapport du commissaire aux comptes.

3- Approbation de la décision d'augmenter le capital d'un montant de trois millions de dinars (3.000.000 dinars).

4- Déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'œuvrer à la réalisation de l'augmentation de capital.

Une copie du rapport susvisé a été déposée au Centre National du Registre des Etablissements à Sousse le 14/10/2022 sous le numéro AC091362022.

2022S01215SANB2

SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF

Société anonyme

Au capital de 21.160.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028521S

MF : 28521S/AM/000

CNSS : 165123-29

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 16/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 3/8/2022 sous le n°22704117 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/9/2022, sous le n°202272965 il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société, Mr Fethi Neji, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

6/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01221SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0022965S

MF : 22965S/AM/000

CNSS : 165415-30

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 17/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 11/8/2022 sous le n°22701741 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/10/2022, sous le n°2022102811, qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Nomination de la Société Management, Commissariat et Audit Mahjoub «MCAM» SARL, représentée par Mr Seifeddine Chebil Mahjoub, nouveau Co-Commissaire aux Comptes de la société, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

6/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01222SANB2

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique De Mahdia

Identifiant Unique RNE : 0010973D

MF : 10973D/MA/000

CNSS : 69760-17

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30/11/2021 dont P.V enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 11/8/2022 sous le n°22701739 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/10/2022, sous le n°2022102791, qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01223SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002099N

MF : 2099N/AM/000

CNSS : 32239-35

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 01/12/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 31/8/2022 sous le n°22704577 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/10/2022, sous le n°2022102851, il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020 et décision de continuité d'exploitation.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Nomination de Mr Mohamed Mokhtar Ben Hassine, nouveau commissaire aux comptes de la société, pour une période de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

6/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01224SANB2

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950E

MF : 12950 E/A/M/000

CNSS : 68486-04

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2021 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam - Sousse, le 3/8/2022 sous le n°22704126 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/10/2022, sous le n°2022102752, qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2020.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2020 dans leurs totalités.

2022S01225SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Donation d'action

Suivant donation rédigée par Khlaifi Farhat le 30/9/2022 enregistrée à la recette des finances de Morneg le 5/10/2022 quittance M057897, Abdlaaziz Ghrairi domicilié à 129 cité Khichi Mornag et ses fils Mahdi; Youssef; Charfeddine et Imen Ghrairi ont accordé par voix de donation, toutes leurs actions à la «Société Ghrairi D'Agriculture et de Stockage SGAS» le siège social à 129 cité Khichi Mornag et ce à la femme du premier et la mère des autres Asia Ghrairi domiciliée à 29 cité des olives Mornag la totalité de 263200 actions; la donation est de Dix mille dinars pour l'enregistrement.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de donataire et dans le siége social de société dans vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au journal Echourouk le 19/10/2022.

2022R02499SRLB2

Clôture des travaux de liquidation

Société LADY BAG

SARL au capital de 2.000 dinars

Siège social : 07 Rue 62125 Z.I Ibn Khaldoun - Tunis

MF : 0922405X/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 6/10/2022 enregistré à la recette des Finances El Manar le 12/10/2022 sous le n°22702803, quittance n°M076147 dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n°153 en date du 14/10/2022, l'assemblée a décidé ce qui suit :

- Constater la clôture de liquidation

- Approuver les comptes définitifs de la liquidation

- Donner quitus au liquidateur.

2022402579SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé par Maître Sliti Adel Avocat à la cour d'appel le 6/10/2022 enregistré à la recette des finances le 7/10/2022 quittance n°M074147. Hssan Ben Slimen a vendu à Ayoub Ben Slimen par procuration enregistré à la même

recette des finances le 30/9/2022 quittance n°M072550 le fonds de commerce de Hatem Mbarek sis à la Rue Abou Dhief n°1-2 EL Mourouj 5 Ben Arous. Les oppositions sont recevables à l'adresse du Mandataire du vendeur Hssan Ben Slilmen au 153 Takssim EL Bosten Mourouj 6 Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce est publiée au journal Essahafa le 15/10/2022.

2022T01128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte rédigé par Maître Olfa Ben Hamida, avocate à la cour d'appel, 55 Avenue d'Algérie Bizerte, et enregistré à Bizerte le 4/10/2022 quittance M053325 enregistrement 22203299, Monsieur Jihed Harath a vendu à Madame Fetiha Amri la totalité du fonds de commerce dont il est propriétaire au local sis à 380 rue Bayram Ettounsi Elbahira Bizerte destiné à l'activité de jardin d'enfants et crèche, avec tous ses éléments corporels et incorporels dont la dénomination la clientèle et le droit au bail, au prix global et définitif de dix-huit mille dinars (18.000d000).

Toute opposition, sera adressée au vendeur dont le domicile sis 4 rue Ain Mariem Bizerte durant le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au JORT.

Le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux «Alchourouk et le Quotidien» parus le 8/10/2022.

2022T01129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 6/10/2022 sous le n° 22204931 (quittance n°M088115) Mr Ferjani Chaker titulaire de la carte d'identité n°07042647 demeurant à 157 rue de la jeunesse Borj essedria a vendu à Mme Chater Imen demeurant à Nianou titulaire de la carte d'identité n°09813416 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis à la rue de la République Grombalia en tant que café.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de l'acte maître Saadi Ali sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 18/10/2022.

2022R02487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Sakiet Sidi Youssef le Kef le 21/9/2022, enregistrement n°22200198, quittance n°M007992, Mr Mohamed Ben Mbarek Ben Alaya vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité Café situé au 27 Avenue Habib Bourguiba Sakiet Sidi Youssef le Kef à Mr Hichem Ben Hedi Bedhief.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'avocat rédacteur Maître Chames Eddine Cherni sise à l'Avenue Mongi Slim El Kef dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Essahafa le 27/9/2022.

2022R02492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances la nouvelle Médina le 14/10/2022 quittance n°M074201 Mr Montassar Ferchichi demeurant à Boumhel a vendu à Mr Mohamed Amine Whibi résidant à la rue Mohamed 5 n°6 les éléments incorporels du fonds de commerce sis 2 bis propriété SANA route de Sousse exploité en café catégorie 1.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du Maître Brahim Hichri Avenue de France n°21 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

2022R02493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 17/10/2022 sous le numéro 22202248, quittance M057215, avec lequel Mr Mohamed Atef Mourali a vendu à Mr Elyes Mansi au profit de Mme Anes Moufida Bou Herzi, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels salon de thé BIG BEN situé à km 13 route nationale n°1 Ezzahra.

Toute opposition éventuelle doit être dans un délai de 20 jours à compter de la parution du cette annonce au JORT, chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce et à l'adresse suivante : 2 rue Abderrazek Karabaka Ezzahra Ben Arous.

Cette annonce a été publiée dans le Journal Le Quotidien le 19/10/2022.

2022R02496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 10/10/2022 sous n°22202204 quittance n°056256 Mr Hatem Ben Fethi Ben Sadek Karrout cin n°07127254 a vendu à Mr Chiheb Eddine Ben Mohamed el Hédi Ben Bechir Sellami cin n°05163584.

La totalité du fonds de commerce sis à 07 av 14 Janvier Ezzahra 2034. Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Khaled Kouki avocat ayant son bureau à rue Aboubaker el Bokri immb el aksar 2 1er étage Montplaisir Tunis.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 20/10/2022.

2022R02502FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé privé enregistré à la recette des finances de

Hammam Sousse le 30/9/2022, numéro de quittance 22205254 Monsieur Abderrazek Younes demeurant à rue sabra cité Ibn Khouldoun M'saken, a vendu le fonds de commerce exploité au local sis à rue Charles De Gaule à Hammam Sousse (actuellement rue Abdelkhader Deghrir) et qui est destiné à toute activité commerciale à Monsieur Anis ABDI demeurant à Cité Hached Weslatia en contrepartie d'un prix de dix milles dinars.

Toute opposition sera acceptée dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de l'avocate Noura Rouis qui a rédigé ce contrat à son bureau sis à immeuble Bouhlel Avenue de la République M'saken.

Un extrait de ce contrat a été publié dans le journal en langue arabe "Echourouk" le 11/10/2022 et dans le journal en langue française "Le Quotidien" le 11/10/2022.

2022S01208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/10/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/10/2022 sous n°22206207, Quittance n°M059856 Mr Mohammed Feress Ltaif (CIN : 10000163 demeurant à 159 Avenue El MAghreb Monastir) cède à Mr Bouraoui Jamel (CIN : 07508089 demeurant à Cité Essanawber Weslatia Kairouan) le fonds de commerce nommé CROC TOUT situé à R6 n°115 à Monastir (RNE n°1661731P) avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acquéreur domicilié à Cité Essanawber Weslatia Kairouan dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cet avis a été publié au Quotidien Al Chourouk du 14/10/2022.

2022S01210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 30/9/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 30/9/2022 sous n° de quittance 58180 par Maître Sfar Mohamed Atef l'avocat à Mahdia titulaire de la C.I.N n°03992139 et immatriculation fiscale 0795414L Mr Yousef Jamali titulaire de la C.I.N n°03941578 a vendu et cédé à Mr Sahbi Ben Yousef titulaire de la C.I.N n°0372977 la totalité d'un fonds de commerce «Café Fatimide» sis à l'avenue el Marassi n°5 el Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels; une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 15/10/2022.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au Jort.

2022S01211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse Médina, le 7/10/2022 enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 Sousse le 17/10/2022 sous le n°22202169 Bejia Bent Ahmed Jelidi titulaire de la c.i.n. numéro 02940805 a vendu à Eltaief Ben Nouri Jawadi titulaire de la c.i.n. numéro 09221181 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue de l'environnement Sidi Abdelhamid Sousse, ayant pour activité principale vente des fruits secs. Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur au siège du fonds de commerce situé à l'avenue de l'environnement Sidi Abdelhamid Sousse dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk du 20/10/2022.

2022S01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/10/2022 enregistré à la recette des finances sakiet zit le 7/10/2022 sous le n°22201691 quittance n°M 057831, Mr Helmi Bahloul CIN n°11109478 a vendu à Awatef Smaui CIN n°11045331 la totalité du fonds de commerce destiné vente des aliments sis route Mehdia km 6 résidence sakiet centre Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Ahmed Oualha rue de l'armée im. Eudar Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/10/2022 aux journaux Essabah et le Temps.

2022X01286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12/10/2022 enregistré à la recette des finances El AIN Sfax le 13/10/2022 sous le n°22203833 Mohamed Ksentini sis à Markez Kanich Rte Mahdia Sfax a vendu à Feres Dabechi sis à rte el Ain km 12 Khazanet Sfax le fonds de commerce exploité dans le local sis à 1 route El Ain Km 6.5 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un café catégorie 1.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à son domicile élu chez Maître Fathi Jamousi Avocat à Sfax Im- Intilaka bloc B 3 2ème étage Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Les parties ont élu domicile chez Maître Fathi Jamousi.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 15/10/2022.

2022X01287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. du 3/10/2022 enregistré le même jour à la recette des finances Gremda Sfax sous n°22202373 quittance M087998, Yassine Gharbi titulaire de la C.I.N. 08856812 et l'identifiant unique 1566933N, demeurant à route Sidi

Mansour km 3 impasse El Feki Sfax, a cédé à Mohamed Makni titulaire de la C.I.N. 11159732, demeurant à l'Avenue - Ibn Sina Gremda Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en la vente de fruit sec et divers produits alimentaires exploité sous le nom commercial «Fruits Shams» sis à Route Kaied Mhamed km 2.5 station Elfandri Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de «Mohamed Makni» chez Maître Walid Daoud Avocat 15 place Marburg 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 13/10/2022.

2022X01288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/8/2022 enregistré à la recette des finances, Diar el wafa, le 5/8/2022 sous le n°22203656, la société «Hasoubi», titulaire de l'identifiant 1054864W, dont le siège social est à immeuble Erriadh M8, route Menzel Chaker km 0.5, Sfax, a vendu à la société «Integra», titulaire de l'identifiant 1334348N, dont le siège social est à Sfax sud, route Menzel Chaker km 0.5, immeuble al yosr, B29, la totalité du fonds de commerce situé aux magasins M8 et M8 bis, bloc B complexe «Erriadh» route Menzel Chaker km 0.5, Sfax, exploité dans le commerce de l'informatique, communications et électronique. Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Ismail Ben Messaoud, sis à 3, rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 19/10/2022 au journal Alchourouk.

2022X01291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente en date du 2 octobre 2022 et enregistré à la recette des Finances d'El Menzah 6 le 7 octobre 2022 quittance n°M139106 sous le numéro 20208949, Monsieur Sofiane Ben Salem Ben Mohamed Mahjoub demeurant à la résidence Aziz appartement A 02 rez-de-chaussée l'Aouina, Tunis et titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06791210 délivrée à Tunis le 24 Juin 2016 vend à la Société «FAIKA COSMETICS» suarl au capital de cent cinquante mille dinars inscrite au Registre des Entreprises de Tunis sous le numéro 1786868 W dont le siège est sis à la résidence Zahra (lot Panorama), immeuble B appartement 64 quatrième étage, Rue d'Anatolie, Ennasr 2, Ariana 2037 et représentée par sa gérante Mme Feika Gharbi, de nationalité Tunisienne, née le 14 Juin 1964, titulaire de la carte d'identité nationale n°00788622 délivrée à Tunis le 25 octobre 2016 le fonds de commerce à usage de vente de produits et matériel médical et de parapharmacie sis au magasin 5, rez-de-chaussée de la résidence Tej Ennasr, Avenue Hédi Nouira, Cité Ennasr 2, Ariana.

Les oppositions des créanciers doivent parvenir dans les délais légaux, sous peine de forclusion, entre les mains de Maître Ben Romdhane Amel Avocate à la cour de cassation dont le cabinet est situé au 18 rue Ibn Bassem, El Menzah 4 Tunis 1004.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 14 octobre 2022.

2022402576FCCC2

Location gérance libre

Contrat de Location d'un Fonds de Commerce

En Gérance Libre

Par acte du contrat de location de gérance libre du fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis en date du 30/9/2022 reçu n°89752 et enregistrement n°22304253. Il a été procédé à la location de la société Tunis Center inscrite au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique n°0033245A dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis du Fonds de commerce du local n°356 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» au profit de la société Riwan Aminos représentée par son représentant légal Monsieur Amin Ben Ali Ben Mohamed Baghouri titulaire de la carte d'identité nationale n°07870035 délivrée à Tunis en date du 3/8/2018 dont l'activité est exclusivement le commerce de prêt à porter.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le mardi 11 octobre 2022.

2022T01130FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 12/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia à la même date sous n° de quittance 49958 par Maître Sfar Mohamed Atef l'avocat à Mahdia titulaire de la C.I.N 03992139 et immatriculation fiscale 0795414L Mr Hassine Essafi titulaire de C.I.N n°03934076 a loué à Mr Sami Echrif titulaire de la C.I.N 03998882 la totalité d'un fonds de commerce «l'instant Café» sise à l'avenue essaada Rejiche Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels; une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 15/10/2022.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au Jort.

2022S01212FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Bab Souika, en date du 13/10/2022 sous le n°22302196 quittance n°M070583, Mr

Riadh Ben Ghorbal, CIN n° 04759254, loue à la Société RAYSSEN, en cours de constitution et représentée par Mr Radhi Ben Ghorbal, CIN n°09639600, tout le Fonds de Commerce sis à Souk Ejjdid - El Hafsia, n°1. Angle Rue du Bain Tunis avec tous ses éléments matériels et immatériels et ce pour l'exercice de l'activité de commerce, et ce, pour une durée de 2 années renouvelable débutant le 15/9/2022 et prenant fin le 15/9/2024.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 18/10/2022.

2022402573FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic de copropriété de l'immeuble Essaada

Selon un procès-verbal de l'assemblée générale du copropriétaires de l'immeuble Essaada daté le 7/8/2022 au siège du syndic sis à rue Liberia Madina Jadida 3 Ben Arous enregistré à la recette des finances Yasminette le 24/8/2022 quittance n°M047426 enregistrement n°22701777.

Il a été décidé de nommer :

Mr Mounir Jomli : Président

Mr Ali El Setti : Trésorier

Mr Harrabi Hassen : Secrétaire général.

2022R02494APSF1

Homologation de résolutions

Décision

Après la réunion de décision bureau directeur de EOGK du 29/9/2022, il a été décidé de désister Monsieur Hédi Ridene de la présidence du club est d'élire Monsieur Ali Ben Med Mamdouh Bleich par la majorité des membres du bureau directeur en tant que président du club.

2022R02470APSF2

Avis

Selon le procès-verbal de contrôle tenu en Avril, enregistré à la recette des finances de la rue de Gandhi le 24 mai 2021 sous le numéro de reçu 36628 et sous le numéro d'enregistrement 1015, il a été décidé ce qui suit :

Transformation et répartition des responsabilités des membres du Bureau Exécutif de la Fédération des Syndicats de la Protection Civile.

2022402559APSF2

Avis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires du 19/3/2022 de la Résidence Terrasses de la Soukra/Murano tenu au siège au syndicat à 64 avenue Fattouma Bourguiba 2036 La Soukra Ariana enregistré à la recette des finances de l'Ariana, le 22/3/2022, quittance n° M038312, n° d'enregistrement 22702316, ont été adoptées les résolutions suivantes :

L'élection d'un nouveau bureau de syndic pour 2022-2024 composé de :

Fatma Hamdani ép Zamiti : Présidente

Imene Gastli : Trésorière

Mme Sarra Ghozzia : Membre

Mr Boubaker Bettaieb : Membre

Mr Ali Bedri : Membre

Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des propriétaires présents.

2022402580APSF2

Convocation

Convocation à l'assemblée générale exceptionnelle

L'Association : EQUI - LOISIR

Siège : Cebalet Ben Ammar Sidi Thabet 2032 Ariana

MF : 1526764/S/N/P/000

Le président du Equi - Loisir Monsieur Omar Kochbati a l'honneur d'inviter tous les membres de l'association à participer à l'assemblée générale exceptionnelle.

Celle-ci aura lieu le mardi 22 novembre 2022 à partir de 10 H de matin au siège social cebalet Ben Ammar Sidi Thabet Ariana.. et cela pour :

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

2022402556APSF3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

M. Taieb B Salem Ziedi, demeurant à Boudokhan Elmida, Nabeul.

Partie saisie :

M. Nizar Ben Salah et Mme Laila Trabilsi, demeurant à l'avenue Kortouba Skalba Menzel Temime Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Maher Ben Neji, avenue Mohamed Ben Fadhel Menzel Temime Nabeul. MF : 887092 Y

Propriété saisie : 120 parts dans l'indivision de la totalité de la propriété enregistrée dénommée «Kortouba» objet du titre foncier n°533571 Nabeul, sis à Skalba Menzel Temime Nabeul, consiste en une maison

d'habitation composé de deux chambres, salon, salle à manger, cuisine, un puit et un milieu ouvert.

Mise à prix :

Cent cinq mille et trois cent trente deux dinars, 360 millimes (105.332, 360D).

Date et lieu de vente :

Mercredi 23 novembre 2022 (23/11/2022) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R02485VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Nabil Fakhfakh Huissier Notaire

9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis

Tél : 71.784.308

MF : 796461Y/A/P/000

1- Le poursuivant : Mr Mohamed Bahri Salm, de nationalité Libyenne, titulaire du passeport n°CJKK8129, ayant domicile au bloc A de la résidence Koralia les Berges du Lac, ayant domicile élu au cabinet de Maître Nabil Dabboussi sis à Mutuelle - Ville Rue Erriadh n°5 Tunis.

2- Partie saisie : Mr Amine Cherif, titulaire de la CIN 05462032, Ayant domicile élu au Cabinet de Maître Zied Bacha sis au 12 Av. Haroun Errachid Mutuelle - Ville Tunis.

3- Huissier notaire poursuivant : Maître Nabil Fakhfakh 9 Rue de l'Autriche 2ème étage Belvédère 1002 Tunis.

4- Titre exécutoire : Grosse exécutoire de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis rendu le 01/02/2019 dans l'affaire n°28567.

5- Le montant de la dette en principal : Trois cent vingt cinq mille Dinars (325.000 DTN).

6- La désignation du Fonds de commerce : Local de vente de fruits secs sis à la résidence Hannibal Av. de l'environnement les Berges du Lac Tunis.

7- Superficie utile du local : 100 m² dans la forme d'un rectangle divisé en rez-de-chaussée et un étage.

8- Les éléments moraux du fonds de commerce : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le droit au renouvellement du bail.

9- Les éléments matériels : Constitués par les matériels et des équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité et détaillés comme suit :

7 réfrigérateurs dont les façades en verre épaisse, des étagères en verre sur la totalité des murs du local, des étagères en métal pour la vente des fruits, armoires en bois, caisse électrique de taille moyenne, balance électrique, armoires en bois de petite taille, climatiseur, télévision, caméra de surveillance.

10- La mise à prix : Fixée à la somme de deux cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize dinars (232.596.000 DTN) selon l'expertise établie par les experts judiciaires Abdelsattar Medeb et Khaled Hfaiedh.

11- Date, heure et lieu de l'adjudication : Lundi le quatorze novembre deux mille vingt-deux (14/11/2022) à 10H30 à l'adresse du fonds de commerce sis au bord de l'Av. de l'environnement (Av principale reliant les Berges du Lac 1 et 2 direction Banlieue nord de la ville Tunis) résidence Hannibal jardin du Lac Tunis.

12- La visite du fonds de commerce : Les jours 11-12-13 Novembre 2022 de 10H à 16H.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner, le jour de la vente et entre les mains de l'huissier notaire poursuivant, le montant représentant 10% de la mise à prix soit 23.259.600 DTN en espèce ou par chèque certifié.

2022R02495VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

Maître Letaief Khamaies

Avocat à la cour d'appel

Le saisissant : Hadj Ammar Fathi, gérant, demeurant à 41 rue de l'école Menzel Ennour Monastir.

Le saisi : Mlayeh Lotfi, demeurant à rue Tarek Iben Zied Jemmal Monastir, titulaire de CIN n°06911840.

Avocat poursuivant : Maître Letaief Khamaies Avocat à Sousse avenue Hsouna Ayachi n°6 Immeuble Ben Ahmed Sousse matricule fiscal n°1260593/S.

Désignation de l'immeuble saisi :

- La totalité des parts indivises soit (1563.055/15184) objet du titre foncier n°81677 Monastir composés de deux parcelles la 1ère n°3 d'une superficie de 13110 m² contenant 52 oliviers, la 2ème n°4 d'une superficie de (2074 m²) sis dans la zone publique irriguée de Jammel.

- La totalité des parts indivises soit 785/80.809 objet du T.F n°19 311 Monastir, d'une superficie de 785 m² contenant 2 maisons, un rez-de-chaussée et un étage sis à Jammel.

- La totalité de parts indivises soit 66.397/ 645 indivises soit objet du T.F n°17349 Monastir d'une superficie du 645 contenant 2 immeubles un rez-de-chaussée et un étage sis à Jammel.

Mise à prix après déduction du prix de 40% : Les parts indivises objets du T.F n°81677 Monastir quatorze milles et soixante sept dinars et 522 millimes (14.067.522d).

Les parts indivises objets du T.F n°19311 Monastir soixante milles et trois cent quatre vingt dix dinars et 441 millimes (60.390.441d)

Les parts indivises objets du T.F n°17349 Monastir soixante cinq milles et sept cent cinquante et un dinars et 618 millimes (65.751.618d).

La totalité de la mise à prix : cent quarante milles et deux cent neuf dinars et 581 millimes (140.209.581d).

Date, lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 16/11/2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

La visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heurs de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S01209VEPA1

Vente immobilière

NASR BEN AMEUR et Associés S.A.R.L

M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro - Sousse

Poursuivant : STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siège à Rue Hédi Karay, Tunis, RNE n°B16641997.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Faouzia Bent Abdelaziz Ben Belkacem Bouhlel ; sans profession résidant 168 Rue Destour Msaken Est.

Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble sis à Enjajra Msaken gouvernorat de Sousse objet du titre foncier 118300 Sousse dénommé «Oued Charki» d'une superficie de 664 m². Il s'agit d'un bâtiment ouvrant des cotés Nord et est sur deux voies et clôturé des cotés sud et est. Il est composé d'un rez-de-chaussée et deux étages servant à l'habitation et une partie traditionnelle :

A- Dépôt non achevé d'une superficie de 180 m².

B- L'immeuble est composé de deux étages chaque étage comporte 3 appartements soit au total six appartements. Appartement S + 2, cuisine, salle de bain, appartement S + 1, cuisine et salle de bain, Appartement S + 3 cuisine et salle de bain. La superficie couverte totale est de 660 m².

C- Maison traditionnelle bâtie au coté sud de l'immeuble d'une superficie totale de 360 m². Tout l'immeuble est situé dans la zone urbaine de la municipalité de Msaken dans une zone polyvalente.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à 967.780,000 dinars, Neuf cent soixante sept mille sept cent quatre vingt dinars et ce d'après une expertise réalisée par l'expert Hechmi Maalel, désigné par ordonnance sur requête n°94426 rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse.

Date de vente : La vente aura lieu le 17/11/2022 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2022S01213VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 23/11/2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente des biens immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société Comptoir Central de Bois "CCB" SARL, Matricule Fiscal 948544 V, adresse route de Zéramdine - Jammel (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Béchir Ben Ahmed Ben Hassen Ben Cherada, demeurant 5 cité el basatine Jammel, CIN n° 04125061.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens immobiliers mis en vente :

1/ Le TF 29257 Monastir composé de la parcelle 163 et d'une superficie de 3730 m² situé à Jammel ouest gouvernorat Monastir. Selon l'expertise il s'agit d'un terrain agricole partiellement irrigué entouré d'un siège en cactus dans une zone à forte densité urbaine dotée d'une infrastructure et des nécessités vitales à proximité de la route de ceinture.

Le terrain est limité au nord et à l'est par la parcelle 141, au sud les parcelles 162-193.

2/ Le TF 49707 Monastir composé des parcelles 84-130-131 d'une superficie totale de 66817 situé à la délégation Ghnada Beni Hassan gouvernorat de Monastir. Selon l'expertise, il s'agit d'un terrain contenant 240 oliviers productifs, il est situé à 250 m de la voie ferrée entre Menzel Hayet au niveau de la briqueterie et Sfax.

Il est limité :

à l'est La parcelle 83, au sud la parcelle 84 , au nord la parcelle 85, à l'ouest une voie agricole.

- La parcelle 130 : au nord et à l'est une voie agricole, à l'ouest la parcelle 81, au sud la parcelle 128-129.

- La parcelle 131 : au nord la parcelle 132, à l'est la parcelle 86, à l'ouest la parcelle 82, au sud la parcelle 85 et une voie agricole.

Mise à prix :

1/ Titre n°29257 Monastir : Cinquante cinq milles neuf cent cinquante dinars (55.950.000 DT).

2/ Titre n°49707 Monastir : Deux cent soixante quatre milles sept cent quatre vingt quatre dinars (264.784.000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S01214VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le lundi 28/11/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hédi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M 000

Contre :

Rachid Ben Salem Ben Ali Douchman, CIN 3902277, demeurant à 34 rue 10 Mars Ksour Essef gouvernorat Mahdia.

Immeubles mis en adjudication :

La Totalité de l'immeuble nommé "Rachid" du titre foncier n°15104 Mahdia, composé d'une seule parcelle, situé à Salakta commune Ksour Essef, Gouvernorat de Mahdia, consistant en un terrain de forme rectangulaire avec des murs sur tous les côtés, y compris au milieu un bâtiment moderne destiné à l'habitation (villa) avec un rez-de-chaussée.

Le bâtiment se compose d'un hall, d'un séjour, de trois chambres, d'une cuisine et d'une salle de douche, le tout couvert, le sol recouvert de céramique la surface couverte atteint 158 mètres carrés.

La propriété comprend dans son coin ouest un entrepôt d'une surface couverte de 36 mètres carrés et son sol est recouvert de céramique, le coin tribal est composé un WC extérieure de 04 mètres carrés avec une fonction plafond et son sol, la superficie totale du sol de la propriété est de 372 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 217.920.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S01216VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 23/11/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF 646195 Q

Le poursuivant : La Banque de l'habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social à l'Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W /P/M/000.

Contre : Fethi Ben Ammar Baccar, employé, Titulaire de la C I N 04160386 demeurant à l'Avenue de la République Bembla Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé "Akram" du titre foncier n°56631 Monastir composé de deux parcelles, à usage d'habitation dont la superficie totale de 198 m² contenant un garage au rez-de-chaussée et un étage dont 140 m² couvert à chaque étage, le rez-de-chaussée est formé de deux garages et une cage d'escalier, le premier étage est formé d'un salon, trois chambre salle de bain et cuisine

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 188.300.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S01217VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 23/11/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant :

BH Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000.

Contre :

Samir ben Sadok Garma, Titulaire de la CIN 04197751, demeurant à rue sidi el Hafyen Bekalta gouvernorat Monastir

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé «Hamada Al-Jadida» du titre foncier n°96503 Monastir, appartenant au créancier, composé d'une seule parcelle n°1 dont la superficie totale de 220 m² composé d'une parcelle de terrain constructible avec un caractère résidentiel et de forme triangulaire.

L'immobilier est situé à Bakalta, Gouvernorat de Monastir, plus précisément à proximité des parcelles de l'Agence Immobilière pour l'Habitat AFH.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 44.000.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S01218VEPA1

Vente immobilière

Maître Mehdi Mabrouk

Avocat

Avenue Béchir Sfar Mahdia

Tél : 97 018 828

1- Poursuivant :

Fatma bent Hassen ben Hassine Labaed, sans profession, demeurant rue Baghdad Mahdia.

2- Avocat poursuivant :

Maître Mehdi Mabrouk, Avocat à la cour, titulaire de CIN n°08258300 délivrée le 31/3/1999 et d'immatriculation fiscal n°1509510 Y, Avenue Béchir Sfar Mahdia.

3- Immeuble en vente :

L'ensemble de l'immeuble qui consiste en une maison traditionnelle à usage d'habitation constituée de 02 chambres, une cuisine, une salle d'entrée et une cours, située à l'avenue Béchir Sfar Mahdia, entourer à l'est Fekih Romdhane Chedli, nord Abdeslam Labaed, l'ouest Mohamed El Saghayer et au sud Avenue Béchir Sfar Mahdia.

4- Mise à prix :

Cent neuf mille cinq cent dinars (109.500.000 DT) selon estimation de l'expert Mr Hamden Soua désigné par ordonnance sur requête n°4068/2020 rendue par Mr le Président du tribunal de 1ère Instance de Mahdia le 30/10/2020.

5- Date d'audience :

Lundi vingt huit Novembre deux mille vingt deux (28/11/2022) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

6- Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tous enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix, les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2022S01219VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Salha connue Radia Rekik, cin 01100557 demeurante à l'avenue Taieb Mhiri hôtel Colisée Sfax et à la route Sidi Mansour km6 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Sidi Mansour km6 rue Habib Belhareth Sfax d'une contenance de 890 m² contenant une villa moderne d'une superficie couverte de 215 m² composé de 5 chambres, une cuisine, une salle de bain, un studio d'une superficie couverte de 65 m² contenant 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau et un garage d'une superficie couverte de 37 m² et un garage d'une superficie couverte de 40 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par rue Habib Belhareth d'où son entrée, du coté est par Ali Dhouib, du coté nord par Hassiba Dhouib et une entrée privée appartenant au voisin et du coté ouest par Zwari.

Mise à prix : (231.000.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : le 28/11/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01264VEPA1

Vente aux enchères publiques

Première audience

Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar Sfax. MF : 441631 E A P 000

Poursuivant : Abdallah Farouk, titulaire de la C.I.N. 01240997 demeurant route Gremda km 5 Sfax.

Partie saisie : Bechir Bahloul, titulaire de la C.I.N 01135122 demeurant à route Mahdia km 7 rue Abdel Hédi n°2 Sfax.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble sis à route Mahdia km7 rue Abdelhedi n°2 Sfax, délimité au Sud Dammak et Bahloul, au Nord Bouzid, à l'Est impasse, à l'Ouest impasse et Koubaa de superficie de 990 m² composé d'une villa de trois chambres, séjour, salon cuisine, wc, deux vérandas, un espace frontal ou une grande porte, un garage et un jardin emplanté d'arbres fruitiers.

Mise à prix : deux cent soixante douze mille dinars (272 000.000D).

Date et lieu de la vente :

L'adjudication aura lieu le Lundi vingt huit Novembre deux mille vingt deux (28/11/2022) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5655 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kassem Chabbi Sfax.

2022X01285VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble immatriculé sis à la Marsa, - Tunis-, objet du titre foncier n°52363 Tunis (2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N° : 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Faiçal Ben Mohamed Lazhar Jeddi (C.I.N n° : 00319969), demeurant chez l'étude de son avocat Maître Fathi Bouraoui sise à l'immeuble "LE CERCLE DES BUREAUX", 4ème étage, bureau n° B4-7, Centre Urbain Nord, -Tunis- ou bien : au n°30 rue Pline, Carthage Dermech, - Tunis - ou bien : au n°34 rue Pline, Carthage Dermech, -Tunis- ou bien : chez La société DISTRICAP, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia I, - Tunis-, ou bien : chez La société REPCO DISTRIBUTION, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia 1, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 770,2972 parts revenants à titre de propriété au débiteur saisi dans l'immeuble sis à la délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis, d'une superficie totale de 07 a 99 ça (799 m²), fractionné en 799 parts, dénommé "FATOUMA 152", faisant l'objet du titre foncier n°52363 Tunis.

*) Selon le 1er rapport d'expertise en date du 22/01/2020 établi par Mr. Sabeur Lasouad en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 23/10/2019 sous le n° 45064, mis à jour par le 2ème rapport en date du 10/12/2021 établi par le même expert en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 24/6/2021 sous le n° 77545 :

Les parts indivises saisies soit 770,2972 parts font partie de la totalité du titre foncier n°52363 Tunis, sis à la délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis, d'une superficie totale de 07 a 99 ça (799 m²), fractionné en 799 parts, dénommé "FATOUMA 152".

Les parts indivises saisies consistent en une parcelle de terrain clôturée sis dans une zone résidentielle précisément en bordure de la rue Jiscone ouvrant à la rue Amilcar ouvrant à la rue Carthage, délégation de la Marsa, - Tunis-, sur laquelle est construit un immeuble à usage d'habitation en cours de construction, composé d'un sous-sol, d'un RDC, et d'un étage.

- Le sous-sol : d'une superficie de 208 m².

- Le RDC : d'une superficie de 300 m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 262 m².

Tous les étages sont en cours de construction.

Les travaux exécutés sont à 80% : la structure porteuse, la dalle, les cloisons intérieures et extérieures, l'enduit, le revêtement, sanitaire, plomberie, climatisation, boiserie, aluminium, électricité.

Les travaux non exécutés sont quelques travaux de finition environ 20%. L'immeuble est doté aussi d'un jardin aménagé et d'une piscine en cours de finition d'une superficie de 49,44 m², et d'un dépôt d'une superficie de 6,25m².

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million huit cent dix mille huit cent vingt cinq dinars 068 millimes (1.810.825,068 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis-, le mardi, vingt deux novembre deux mille vingt-deux (22/11/2022), à partir de 9 heures (affaire N° : 8159).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, -Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis- . Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022402571VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur

Société Tacapes de Tourisme

Suivant le jugement du tribunal de 1ère instance de Gabès n°16248 en date du 11/7/2022, il a été décidé de nommer l'expert Mr Mohamed Houcine Dahmani sis à l'avenue Mongi Slim Gabès, liquidateur de la société TACAPES DE TOURISME ayant le matricule fiscal n°0021752B et registre de commerce n°B121801998.

Le juge Nada Harrabi juge commissaire.

2022R02486VEPA2

Décision de règlement judiciaire

Sté SERVITRADE

MF : 0968850 N

Le tribunal de première instance de Tunis a décidé le 13 octobre 2022 concernant la demande de redressement n°960 Sté SERVITRADE :

1. Entamer la procédure de règlement judiciaire au profit de la société SERVITRADE et ouvrir une période de contrôle.

2. Désigner Mme Nadia Ghanmi Juge commissaire

3. Désigner l'expert Naim Kaabi comme Administrateur judiciaire de la société Servitrade.

4. Suspendre les procédures exécutoires contre la société Servitrade conçues pour le recouvrement des créances antérieures à la période de contrôle ou de récupération des biens meubles ou immeubles. Ainsi que l'arrêté des décomptes des amendes et des intérêts de retard ainsi que le délai de prescription des dettes.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2022402569VEPA2

Décision de règlement judiciaire

Sté SERVICOM

MF : 0826619W

Le tribunal de première instance de Tunis a décidé le 13 octobre 2022 concernant la demande de redressement n°962.

Sté SERVICOM :

1. Entamer la procédure de règlement judiciaire au profit de la société SERVITRADE et ouvrir une période de contrôle.

2. Désigner Mme Nadia Ghanmi Juge commissaire

3. Désigner l'expert Naim Kaabi comme Administrateur judiciaire de la société SERVICOM.

4. Suspendre les procédures exécutoires contre la société SERVICOM conçues pour le recouvrement des créances antérieures à la période de contrôle ou de récupération des biens meubles ou immeubles. Ainsi que l'arrêté des décomptes des amendes et des intérêts de retard ainsi que le délai de prescription des dettes.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2022402570VEPA2

Jugement de faillite et décision de remplacement de syndic de faillite

Faillite de la Société «INTERBAT»

Sise à Z.I Manzel Jmil Bizerte

Identifiant unique : 0030434Q

En vertu du jugement n°19/2001 rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 25/12/2003 il a été déclaré la cessation de paiement de la société «INTERBAT» à partir de 29/4/2002, et la déclaration de sa faillite.

Et en vertu de la décision rendue par la chambre de conseil auprès du tribunal de 1ère instance de Bizerte en date du 15/7/2021, il a été décidé de désigner monsieur Slah Guedouar en qualité de syndic de faillite en remplacement de monsieur Mohamed Ghidaoui.

Il appartient aux créanciers de présenter au syndic, leurs titres avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées directement contre décharge à son bureau sis au 2 Bis, rue Argentine immeuble Argentina 5ème Etage Bureau 4 belvédère Tunis (Tél : 71 841 014).

2022402577VEPA2

Clôture de la liquidation

Société «CAP SUD TRADING» SARL

Capital social : 610.000,000 DT

Siège social : Résidence Les Lilas App C7 Centre Urbain Nord Tunis 1082

M.F : 1316092F

(Société en Liquidation)

Le Juge-Commissaire auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé le 23/9/2022 la clôture

définitive des opérations de liquidation de la société CAP SUD TRADING et la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens dont l'un deux en langue arabe après l'avoir déposé au Registre National des Entreprises Conformément à l'article 48 C.S.C. Cette décision a été déposée au Registre National des Entreprises le 18/10/2022.

2022402582VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique Amen Bizerte S.A

Société anonyme

Au capital de 18 396 000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B0115832013

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN BIZERTE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 11h au siège de la Société sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins Du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société ;

2. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social;

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'Augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts;

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi ;

5. Pouvoirs.

2022R02488SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA - S.A

Capital social : 4 690 500,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN GAFSA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 10h au siège de la Société sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;

2. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social ;

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'Augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

5. Pouvoirs.

2022R02489SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique EL AMEN Mutuelleville - S.A

Capital social : 8 156 720,000 DT

Siège social : 20-22-24 Rue Aziza Othmana, Mutuelleville 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0341832F

RC : B127241997

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN MUTUELLEVILLE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 9h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société ;

2. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social;

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'Augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

5. Pouvoirs.

2022R02490SANB3

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 D

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Identifiant Unique : 0003598H

Matricule fiscal : 03598 H/A/M/000

Code CNSS : 00037087-33

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 novembre 2022 à 9 h au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration, des rapports générales et des rapports spéciales du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

2. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion des années 2020 et 2021.

5. Cooptation de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la société.

6. Nomination de commissaire aux comptes.

7. Approbation du jeton de présence pour chaque Administrateur.

Il est porté à la connaissance des messieurs les actionnaires que les documents ainsi que la liste des actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution, du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R02491SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société KAOUACH BETON «S.K.B»

S.A au capital de 660.000 dinars

Siège social : Z.I Rte Benguerdane Km 4.5 Médenine

Identifiant unique N° : 973776E

Les actionnaires de la Société Kaouach Béton sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mardi 15 novembre 2022 à partir de 11 h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité de l'année 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2021.

4. Approbation du rapport d'activité et les états financiers de l'année 2021.

5. Approbation des opérations réalisées en 2021 entrant dans le cadre de l'article 200 du C.S.C.

6. Affectation du résultat de l'année 2021.

7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2021.

N.B : les documents relatifs à la dite assemblés sont mis dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022R02497SANB3

Convocation des actionnaires à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PAPIERS EMBALLAGES ET CARTONNAGES «SITPEC»

S.A. au capital de 5354 900,000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Ouali 8050 Hammamet

Identifiant Unique RNE : 0022926K

MF : 0022926K

Le Conseil d'Administration de la Société Industrielle de transformation de Papiers emballages et Cartonnages «SITPEC SA» convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2022 à onze heures (11H) et suivantes à son siège social à l'Avenue Hédi Ouali 8050, Hammamet à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Délibération et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2021.

2) Approbation des conventions relatives à l'exercice 2021.

3) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5) Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2022 - 2023 et 2024.

6) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022 - 2023 et 2024.

7) Pouvoirs et Formalités.

Les textes des résolutions proposées ainsi que les rapports de gestion, les rapports du commissaire aux comptes et les états financiers sont mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément à l'article 280 CSC.

2022R02500SANB3

Convocation

SOCIETE SATER SOLAR

SA au capital de 452 600 Dinars

Siège social : Immeuble Zaphir - 2ème étage - App N°25, avenue Majida Boulila - Sfax

Matricule Fiscal : N°1008279Z

Le Conseil d'Administration de la société «SATER SOLAR» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 11 heures au bureau de l'expert-comptable Mr Sleheddine Zahaf, sis au 11, rue Cheikh Magdiche, 3000 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'assemblée générale annuelle au titre des exercices 2020 et 2021 ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société «SATER SOLAR» au titre des exercices 2020 et 2021;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «SATER SOLAR» relatifs aux exercices 2020 et 2021;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 ;

5. Affectation du résultat des exercices 2020 et 2021 ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives aux exercices 2020 et 2021 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

8. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2022X01289SANB3

Convocation

SOCIETE SATER SOLAR

SA au capital de 452 600 Dinars

Siège social : Immeuble Zaphir - 2ème étage - App n°25, avenue Majida Boulila - Sfax

Matricule Fiscal : N°1008279Z

Le Conseil d'Administration de la société « SATER SOLAR» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 12 h 30 min au bureau de l'expert-comptable Mr Sleheddine ZAHAF, sis au 11, rue Cheikh Magdiche, 3000 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du délai et mode de convocation ;

2. Augmentation du capital social par incorporation des réserves ;

3. Augmentation du capital social en numéraires ;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société ;

5. Pouvoirs en vue des formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2022X01290SANB3

Convocation

Société MEDIPHARM-SADEP

SA au capital de 2 710 000 dinars

Siège social : ZI Charguia II - 2035 Tunis

IU : 0382523W

Messieurs les actionnaires de la société Medipharm-Sadep sont invités à assister à l'AGE qui se tiendra le 25/11/2022 à 15h30 au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de l'augmentation du Capital décidée par l'AGE du 11 avril 2017.

2022402578SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LEVEL4

Société anonyme

Capital social de 18.000.000 TND

Siège social : 42 Rue Platon de la zone d'activité de Kheireddine Le Kram 2015 Tunis

Identifiant unique : 1538715X

Les actionnaires de la société Level 4 sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 17 novembre 2022 à neuf (9h) heures au 4 rue de Russie Immeuble Finzi Tunis 1000 Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société.

3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital.

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société.

5. Pouvoirs pour formalités.

2022402581SANB3

Autres sociétés

Organisation d'une assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de service agricole Hayat

S.S : Av de l'Environnement Beni Khiar

MF : 1597067Q

Mr Nader Ayechi le représentant légal de la société Mutuelle décide une organisation de l'assemblée générale ordinaire au siège social pour le 18 novembre 2022 à dix heures de matin et tous les affiliés sont invités à être présents pour ces résolutions :

1) Le rapport financier et le rapport littéraire 2021.

2) Le rapport de commissaire aux comptes 2021.

3) Les états financiers de l'exercice 2021.

4) Approbation de résultat de l'exercice 2021.

2022R02498SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les coopérateurs régulièrement inscrits sur le registre des adhésions à la date de cette convocation sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 12 novembre 2022 à partir de 17h, au siège du club rue de Meuse à la salle des fêtes avenue Bellevue Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise de décisions sur la situation critique de gouvernance de la coopérative,

- Renouveler les membres du comité de contrôle ou reconduire leur mandat,

- Combler la ou les vacances au sein du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2022402575SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mlik Haifa annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 472 m² sise à route Agereb km 9 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01283DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme Neziha Bent Ali Cheour née le 2/1/1986 et Nourhene Bent Ali Cheour née le 15/8/1990 possèdent un terrain de 1182 mètres carrés situé à la forêt de Sfax sur la route de Habana mile 10 au passé et actuelle mile 8.5 et limité au nord avec Badii Aïssaoui à l'est par une voie projetée de 12 mètres au sud par la même voit à l'ouest par Dridi, la parcelle leur est parvenue par acte d'échange avec leur père Ali Cheour le mercredi 16/5/2001 par acte notarié rédigé par les notaires Zouhair Kallal, Abdelaziz Aabid page du registre du premier 25 du deuxième 450.

Les deux dames Neziha et Nourhene Cheour informent toute personne ayant un droit ou privilège inscrit sur le titre de propriété rédigée par les notaires sus indiqués de faire connaître leur droit auprès de maître Mohamed Saddem Nairi avocat étude 06 rue Amor Jemmali le Bardo Tunis dans un délai d'un mois de la publication au JORT.

Cette annonce est déjà publiée aux journaux «Alchourouk et le Quotidien» le 18/10/2022.

2022402572DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à l'annonce n°2014G01611SARLB, publiée au JORT n°54 du 6 Mai 2014 page 2705

Lire : Gérance : Monsieur Makram M'barki

Au lieu de : Gérance : Monsieur Makram M'barkin

Et le reste sans changement.

2022S01220RECZ9

ERRATOM

Il est porté à la connaissance du public qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'annonce parue au JORT n°115 du 28 septembre 2022, page n°1669.

L'assemblée générale ordinaire de la SOTUGAR se tiendra le vendredi 21 octobre 2022 au lieu du jeudi 21 octobre 2022. Le lieu et l'heure de l'AGO demeurent inchangés.

2022402574RECZ9